



COTISATIONS 2015-2016

Le Conseil d'Administration du 14 AVRIL 2015 a décidé du montant des cotisations du 01/09/2015 au 31/08/2016 comme suit :

DROIT ADHESION U.S.M.T	
DROIT ADHESION (1 ^{ère} année ou après 3 ans d'interruption)	15 €

COTISATIONS U.S.M.T		
AGENTS RATP-CRE-MUTUELLE-USMT CONJOINTS - RETRAITES RATP	A	81 €
ENFANT D'AGENT (Mineur à la date d'adhésion)	JA	40,50 €
NOUVEAUX AGENTS (moins 2 ans d'ancienneté RATP) <i>(15 € droit d'adhésion pour la 1^{ère} année)</i>	NA	0 €
DIRIGEANTS - EQUIPIERS 1 ^{ER}	DE / EQ1	81 €
EXTERIEURS	E	175 €

Réductions accordées sur le tarif cotisation (non cumulable) :

PASS SECTIONS (plusieurs sections pour 1 même adhérent) :

Nb section	TAUX REDUCTION	TARIF A	TARIF E
1 ^{ère} section	0 %	81 €	175 €
2 ^{ème} section et suivante	50 %	40,50€	87,50 €

PASS FAMILLE (parents/enfants issus de la même famille) :

Nb adhérents	TAUX REDUCTION	TARIF A	TARIF E
1 ^{ère} personne	0 %	81€	175 €
2 ^{ème} personne (<u>hors JA</u>) et suivante	50 %	40,50 €	87,50€